



La téléconsultation dans le cadre de l'épidémie Covid

La téléconsultation permet à la fois :

- **De continuer d'assurer un suivi médical à distance** (cas confiné à domicile, suivi d'une maladie chronique, renouvellement d'ordonnance...);
- **De réaliser des primo-consultations de suspicion de Covid-19 ou des consultations de suivi** en sortie d'hospitalisation Covid pour les médecins ;
- **D'assurer un suivi renforcé des patients à domicile**, sur prescription médicale, pour les infirmiers.

Pour les patients potentiellement Covid : [les lignes directrices](#) donnent un guide pour le praticien (primo-consultation et consultation de suivi) avec deux questionnaires type pour l'aide au diagnostic et à l'orientation.

NB : Dans le cadre des mesures exceptionnelles relatives au COVID-19, l'Assurance maladie prend en charge la téléconsultation à 100 % sur la base des tarifs conventionnels (utilisation du code exo div 3 dans la facturation). Les mêmes majorations qui s'appliquent aux consultations en présentiel s'appliquent également aux téléconsultations (majorations week-ends et jours fériés).

[Voir les nouvelles dérogations \(9/04/2020\)](#)

Deux fiches sont à votre disposition :

- [Fiche pratique médecins](#) (20/04/2020), avec des points sur la facturation et les arrêts de travail (avec un pas à pas) - Fiche actualisée de la position nouvelle sur la prise en compte des actes de téléconsultation réalisés uniquement par téléphone.
- [Fiche pratique patients](#) expliquant les modalités de la téléconsultation

L'Assurance maladie acceptera également le recours à la téléconsultation pour les consultations complexes et les avis ponctuels de consultant (APC et APY) au même tarif que les consultations présentes (décision dérogatoire et transitoire le temps de l'épidémie). Cette dérogation ne s'étend toutefois pas aux consultations très complexes qui, par nature, ne peuvent être réalisées en téléconsultation.

Remboursement à titre dérogatoire des téléconsultations réalisées par téléphone

Pendant la période de confinement et de l'épidémie, l'Assurance maladie, en accord avec le ministère de la Santé, met en place le remboursement des téléconsultations par téléphone pour les patients :

- Présentant les symptômes de l'infection ou reconnus atteint du Covid-19
- En affection de longue durée (ALD)
- Âgés de 70 ans et plus

et qui n'ont pas accès à un outil permettant une vidéo, et notamment un smartphone

- Ou pour les patients résidant dans les zones blanches

Ces téléconsultations devront être néanmoins tracées, notamment dans le dossier patient, dans les mêmes conditions qu'une téléconsultation classique.

La téléconsultation en pratique

En Auvergne-Rhône-Alpes, le **GCS Sara** met à disposition des professionnels de santé une solution gratuite et sécurisée et propose un accompagnement renforcé.

De nombreuses ressources sont également mises à disposition sur le [site du GCS Sara](#) pour accompagner les utilisateurs dans la prise en main des outils, dont vidéos et sessions de e-formations en ligne.

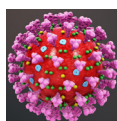
Comment ça marche ?

La consultation médicale par visio est à l'initiative du professionnel de santé.

Côté équipement, il suffit simplement de disposer d'un ordinateur ou d'un smartphone avec une webcam et un micro et un navigateur récent.

Pour planifier une téléconsultation, le professionnel de santé devra renseigner l'identité de son patient et son adresse mail ou son numéro de mobile. Une invitation sera directement envoyée au patient avec la date et l'heure de la téléconsultation et un lien de connexion. Ce dernier pourra se connecter le moment venu sur son ordinateur ou en téléchargeant l'application eConsult Sara, depuis un smartphone ou une tablette.

Si le professionnel n'est pas encore connecté, le patient attendra dans une salle d'attente virtuelle.



Avec la crise sanitaire, le système est très fortement sollicité. En cas de saturation du système, il vous est conseillé de vous reconnecter ultérieurement (15 à 20 minutes plus tard) ou d'utiliser une autre solution, telle que [Visioclic](#).

VISIOCLIC est une solution d'échanges audio/vidéo entre médecin et patient, compatible TLC (téléconsultation) non sécurisée, mais d'une grande simplicité. Elle peut effectivement rendre de grands services en cette période de confinement pour permettre aux médecins d'échanger avec leurs patients.

La TLC reste à l'initiative du médecin qui peut entrer en communication quasiment instantanément avec un patient équipé d'un Smartphone, même s'il est déjà en communication avec lui sur ce poste.

L'ensemble du projet est décrit [sur cette page](#).



URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes

20, rue Barrier 69006 LYON ~ Tél. : 04 72 74 02 75

24, allée Évariste Galois 63170 AUBIÈRE ~ Tél. : 04 73 27 77 44

www.urps-med-aura.fr ~ urps@urps-med-aura.fr